



Communiqué de presse

À l'est de Rennes, l'urbanisation continue d'avaloir les terres agricoles

Le collectif « Au Pré d'Chez Vous » se réjouit de l'abandon du projet de parc d'attraction Avalonys sur les terres agricoles de Guipry-Messac. L'équivalent de la surface d'un département est détruit tous les 5 à 6 ans. Alors que tout le monde s'accorde pour dire qu'il est urgent de préserver les sols, **un tel projet qui envisageait la disparition de 80 ha de terres n'est plus acceptable.**

La préservation des terres agricoles est un enjeu majeur pour l'avenir de notre société qui doit faire face à des mutations importantes dues au changement climatique. Avec l'abandon du projet de Notre-Dame-des-Landes, **l'abandon de ce parc d'attraction ne doit cependant pas nous faire oublier la responsabilité de nos communes sur l'artificialisation des sols.** Beaucoup d'élus locaux considèrent encore les terres agricoles comme trop facilement mobilisables pour la construction de logements et l'ouverture de zones d'activités économiques et commerciales.

À l'est de Rennes par exemple, **la communauté de communes de Châteaugiron n'hésite pas à fixer des objectifs de construction de logements bien supérieur à ce que préconise le schéma de cohérence territorial** du Pays de Rennes. Le développement des zones d'activité continue lui aussi à un rythme soutenu pour attirer les entreprises. C'est notamment 45 ha pour le logement à Châteaugiron, 45 ha pour le logement et zones d'activité à Noyal-sur-Vilaine, 30 ha pour l'extension d'une zone d'activité à Servon-sur-Vilaine... bien plus que les 80 ha du projet Avalonys qui risquent de disparaître à l'horizon 2030. La ville de Liffré suit une logique de croissance similaire, bien au delà des préconisations du SCOT. **L'impact sur l'activité agricole est considérable et l'empreinte de l'urbanisation n'est pas effaçable pour les générations futures.**

En outre, ces politiques de développement participent à aggraver les problèmes de déplacements vers Rennes. La mobilité étant la compétence de la région, aucune contribution locale n'est apportée pour développer les transports collectifs. N'étant pas soumis à la loi SRU, les objectifs de construction de logements sociaux sont aussi très faibles en comparaison de ceux des communes voisines de Rennes métropole. Le PLH de la communauté de communes du Pays de Châteaugiron prévoit en effet de construire 9,2 % de logements locatifs sociaux par an ce qui est largement insuffisant.

Nous regrettons que le schéma de cohérence territorial soit aujourd'hui inopérant pour limiter la consommation foncière puisqu'il permet aux communes de fixer des objectifs de développement qui vont au delà des préconisations. **Nous demandons aux élus du Pays de Rennes de prendre réellement en compte l'importance de préserver les terres agricoles.**

Le collectif « Au Pré d'Chez Vous »

<http://aupredchezvous.fr>

contact@aupredchezvous.fr